

OBLIGATOIRE SI APPLICABLE

RPC-SUP-069

Le mot « décongelé » est obligatoire dans la dénomination lorsqu'il s'applique ; le flocon n'est qu'un repère complémentaire.



DÉCONGELÉ

Produit : _____

À consommer avant : _____



DÉCONGELÉ

Produit : _____

À consommer avant : _____



DÉCONGELÉ

Produit : _____

À consommer avant : _____



DÉCONGELÉ

Produit : _____

À consommer avant : _____



DÉCONGELÉ

Produit : _____

À consommer avant : _____



DÉCONGELÉ

Produit : _____

À consommer avant : _____



DÉCONGELÉ

Produit : _____

À consommer avant : _____



DÉCONGELÉ

Produit : _____

À consommer avant : _____



DÉCONGELÉ

Produit : _____

À consommer avant : _____



DÉCONGELÉ

Produit : _____

À consommer avant : _____